

Communiqué de presse

Juillet 2024

Aménagement territorial Signature de la convention « Centralités rurales en Région » de la commune de Pont sur Yonne et de la Communauté de communes Yonne Nord

Le mercredi 10 juillet 2024, la convention Centralités rurales sera signée entre la Région Bourgogne-Franche-Comté, la commune de Pont-sur-Yonne et de la Communauté de communes Yonne Nord en présence de Nicolas SORET, vice-président de la Région Bourgogne-Franche-Comté, Grégory DORTE, maire de Pont-sur-Yonne et Thierry SPAHN, président de la Communauté de communes Yonne Nord.

POUR DES CENTRALITÉS RURALES RENFORCÉES

Les centralités rurales intermédiaires constituent l'un des quatre piliers de la politique de cohésion territoriale (avec les quartiers politiques de la ville ; les territoires de projets et les PNR et les ruralités) portée par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Ces villes concentrent des commerces, des services et des équipements fréquentés par la population et par les habitants des communes voisines ne possédant pas cette même offre sur place. Ces pôles sont d'autant plus importants qu'ils sont situés hors des zones urbaines et animent le plus souvent des vastes territoires peu denses et éloignés des grandes villes. Ils ont également une fonction identitaire forte et connaissent globalement des variations démographiques et d'emploi défavorables, et un revenu moyen par habitant plus faible que la moyenne régionale.

Conformément à ses engagements de mandat, la Région, cheffe de file de l'aménagement du territoire a donc construit un outil réactif, dédié aux centralités les plus fragiles dans une logique de différenciation permettant de « donner plus à ceux qui ont moins ».

128 communes, cumulant des critères de centralités et de fragilités, ont ainsi été sélectionnées pour être accompagnées dans leur projets, dans le cadre de ce nouveau dispositif « Centralités rurales en Région » (C2R).

Doté d'une enveloppe totale de 50 M€ durant la période 2022-2026, votée par les élus régionaux, ce dispositif offre un cadre d'intervention ciblé pour ces centralités petites à intermédiaires de moins de 15 000 habitants, hors des grands pôles urbains, et reconnues comme fragiles.

En cohérence avec les orientations du SRADDET, les objectifs du dispositif sont de :

- Garantir un socle commun de services aux citoyens dans les territoires ;
- Redynamiser les centres-bourgs et centres villes par une action globale ;
- Maintenir les services pour les habitants des centralités et de leur bassin de vie ;
- Animer un territoire peu dense et éloigné des grandes agglomérations ;
- Lutter contre le sentiment d'abandon ou de délaissement pouvant être ressenti par les habitants.

CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie – marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr – tél : 06 74 97 43 18
Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tél : 06 08 37 99 02

Deux types de conventionnement cadre et d'accompagnement sont envisageables :

- Les communes disposant d'une stratégie de revitalisation (antérieure à 5 ans) pourront bénéficier de la part de la Région d'une enveloppe maximale de 500 000 € (soutien à des actions s'inscrivant dans cette stratégie).
- Les communes non dotées de stratégies globales de revitalisation (antérieure à 5 ans) pourront bénéficier d'une enveloppe maximale de 200 000 €, afin de réaliser l'étude de revitalisation et un projet en anticipation de cette dernière.

Dans les communes conventionnées, la Région accompagne les projets qui :

- s'inscrivent dans leur stratégie globale de revitalisation ;
- participent à la transition énergétique et environnementale (respect d'éco-conditions) ;
- associent les usagers et habitants.

Les premières conventions ont été délibérées à la Commission Permanente du 8 juillet 2022. Depuis, la Région a délibéré le **conventionnement de 105 communes**.

Le projet de territoire de la commune de Pont-sur-Yonne et de la Communauté de communes Yonne Nord visent un maintien du rôle des centralités pour la population locale, tout en confortant le cadre de vie et l'offre de services aux habitants. Cette démarche s'articule en quatre axes :

- Habitat (mise en œuvre d'une stratégie spécifique) ;
- Commerce (réorganisation et dynamisation) ;
- Tourisme (développement de l'offre) ;
- Espaces publics et équipements de services.

Dans ce cadre, la Région soutient la commune de Pont-sur-Yonne à hauteur de 500 000 euros.

La Région Bourgogne-Franche-Comté, la commune et la Communauté de communes signeront le :

mercredi 10 juillet 2024 à 9h30
en mairie de Pont-sur-Yonne (Yonne)
la convention « Centralités rurales en Région »

en présence de Nicolas SORET
Vice-Président de la Région Bourgogne-Franche-Comté

Thierry SPAHN
Président de la CC Yonne Nord

Grégory DORTE
Maire de Pont sur Yonne

Une visite du centre-ville pourra être envisagée à la suite de cette signature

La presse est invitée

CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie – marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr – tél : 06 74 97 43 18
Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr – tél : 06 08 37 99 02